

**REPUBLIQUE DOMOCRATIQUE DU CONGO
SOCIETE CIVILE DU CONGO
SO.CI.CO**

**RESEAU FEMMES AFRICAINES
POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE
REFADD**

**RAPPORT FINAL DE L'ATELIER SUR LA
PREPARATION DU SOMMET MONDIAL POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE (SMDD) DE
JOHANNESBURG**

Tenu à Kinshasa le 16 novembre 2001

Novembre 2001

PREPARATION DE L'ATELIER DU SOMMET MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

FICHE PEDAGOGIQUE FOURNIE AUX PARTICIPANTS

1. Cheminement

Du 03 au 14 juin 1992, s'est tenue à RIO de Janeiro (Brésil) la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement au Sommet de la Terre. De celui-ci sont sortis 27 principes (copies en annexe) et un document d'intention de mise en application par les Etats parties prenantes de la Conférence des principes du sommet, document nommé Agenda 21 ou l'état où devrait se trouver le Monde au 21^{ème} siècle.

Dix ans après, soit en septembre 2002, se tiendra à Johannesburg (Afrique du Sud), le sommet Mondial sur le développement durable.

Depuis un certain temps, il s'est instauré une tradition qui voudrait qu'alors que les Institutions publiques se réunissent au cours des sommets de cette envergure les représentants de la Société Civile les accompagnent en sommet parallèle, le plus souvent avec possibilité de faire connaître la déclaration de la Société Civile au sommet institutionnel.

Le temps est maintenant consacré à la préparation du sommet de Johannesburg. Celle-ci consiste à l'évaluation par pays de l'application de l'Agenda 21 au niveau national et la recherche des perspectives meilleures pour Jobourg 2002, autrement la recherche des opportunités pour que les 10 ans à venir puissent différer des dix ans après RIO-92.

Depuis l'an 2000, la Société Civile du Monde prépare le Sommet mondial du Développement durable de Johannesburg, en 2002. La préparation se réalise par région, au niveau continental et par sous-régions ainsi qu'au niveau national.

Les institutions publiques (les Experts) de l'Afrique Centrale se sont réunis à Libreville du 17 au 19 septembre 2001. Ils ont retenu comme thèmes prioritaires par rapport à l'application de l'Agenda 21 dans la sous-région :

- la pauvreté et le développement humain durable ;
- la gestion rationnelle et efficace des ressources (biodiversité, forêts, sol, ressources marines et côtières) ;
- les conflits ;
- la mondialisation et le commerce ;
- la coopération et la mobilisation des ressources ;
- la santé et la gestion des ressources humaines.

Les ONG de l'Afrique Centrale se sont réunies à Douala les 08 et 09 octobre 2001. Notre pays a été représenté par Monsieur Henri-Paul ELOMA IKOLEKI de l'ONG Femme - Environnement et Santé (F.E.S.). Le Secrétariat Général pour la participation de la Société Civile au Sommet de Johannesburg (Organisme basé en Afrique du Sud) a informé les ONG de l'Afrique Centrale du processus de la préparation du sommet parallèle qui comptera plus ou moins 40.000 participants ; membres de la Société Civile dans le sens large. Mais le processus de préparation reste en cours. C'est ainsi que deux délégués des ONG, choisis à Douala ont été conviés au sommet de Nairobi, du 14 au 17 octobre 2001, sommet ayant comme rôle la préparation de la déclaration de la Société Civile, au sommet des Ministres de l'Environnement de l'Afrique qui se tenait à la même période au siège du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

Entre-temps, la recommandation a été faite aux différentes sous-régions de préparer la déclaration sous-régionale, elle-même découlant des déclarations nationales, à mettre ensemble avec les autres sous-régions d'Afrique au cours du sommet de Nairobi du 17 décembre 2001.

Au retour de Nairobi I, Monsieur ELOMA a contacté la Société Civile Congolaise pour l'organisation de la réunion de la Société Civile, devant réfléchir sur l'état d'application de l'Agenda 21 de RIO 92 en RDC et sur les perspectives de Jobourg 2002.

2. Réunion de la Société Civile

Celle-ci aura lieu le vendredi 16 novembre 2001, de 9h00' à 17h00' dans la salle paroissiale Ste Anne à Gombe / Gare. Celle-ci a l'ambition de réunir les représentants de plus ou moins 50 associations de la Société Civile dont : les Syndicats, les mouvements des jeunes, les associations, les ordres corporatifs, ONG, ASBL, les Eglises, les peuples indigènes (pygmées), les ONG de développement de la Sauvegarde de l'environnement, de la Santé, de l'éducation, des Droits de l'homme, de la lutte contre la pauvreté etc... ainsi que quelques représentants des bailleurs de fonds et des représentations diplomatiques.

Le groupe devra réfléchir sur les thèmes suivants :

1. l'environnement (biodiversité, changement climatique, désertification, forêts, eau...)
2. le développement durable : utilisation durable des ressources naturelles, des terres, des minerais...
3. la lutte contre la pauvreté ;
4. la lutte contre le sida, le paludisme et d'autres maladies ;
5. la bonne gouvernance et la préservation des conflits ;
6. la dette des pays pauvres ;
7. la mondialisation (la globalisation et le commerce international)
8. le genre (phénomène gender) ou l'émancipation de la femme ;
9. l'éducation de la jeunesse ;
10. l'émancipation des travailleurs et des peuples indigènes ;
11. le rôle des églises dans la société.

D'autres thèmes relatifs à l'Agenda 21 pourront être identifiés lors des travaux, il faudra qu'on détermine le constat ou l'état de la situation, en trouver l'explication, en proposer des remèdes et en établir des recommandations.

Par exemple la concertation des experts de Libreville du 17 - 19 septembre 2001 a identifié en ce qui concerne la biodiversité et les ressources forestières.

Constat : Dégradation de la biodiversité, des ressources forestières, de l'écosystème et des sols, ainsi que la pollution des eaux continentales et marines.

Explications : Activités humaines (Agriculture, élevage, chasse, jeux de brousses, coupes de bois pour le commerce et bois de jeux).

- Activités naturelles (innovations, changement climatique, désertification) ;
- Mauvaise gestion des ressources par les gouvernements

Remèdes : Existence d'un effort d'application de l'Agenda 21 stratégies nationales, institutionnelles, législatives, renforcement des capacités, programmes, politiques, projets ...

Recommandations :

- Harmoniser la gestion de la biodiversité et des ressources forestières ;
- Mise en œuvre d'un partenariat participatif pour la gestion des ressources de la biodiversité et des ressources forestières, marines, sols, sous-sols dans chaque pays et au niveau de la sous-région.

Pour notre information, il existe un document « RIO+10 » qui est une compilation de l'examen général de la situation global par les institutions publiques disponibles auprès de la facilitation de la réunion.

Le document qui sortira de la réunion de la Société Civile sera la contribution de la Société Civile de la R.D.C, à la réunion de la Société de l'Afrique Centrale de Douala prévue les 21 au 22 novembre 2001 sauf imprévu.

Cette réunion pourra voir la participation de 3 délégués de la RDC qui seront proposés lors du présent atelier.

LE MODERATEUR

Mr ELOMA IKOLEKI

ATELIER DE PREPARATION DU SOMMET MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

I. INTRODUCTION

Le seizième jour du mois de novembre 2001, s'est tenu dans la salle paroissiale de l'Eglise Catholique Sainte Anne, dans la Commune de la Gombe, à Kinshasa, l'atelier ayant servi de concertation de toutes les composantes de la Société Civile de la République Démocratique du Congo (R.D.C) avec comme objectif principal, l'élaboration du point de vue commun relatif au Sommet Mondial sur le Développement Durable (SMDD) qui aura lieu du 02 au 11 septembre 2002, à Johannesburg en Afrique du Sud.

Cet atelier a été organisé par le Regroupement « **Société Civile du Congo** » SOCICO avec la collaboration des organisations suivantes :

- Réseau Femmes Africaines pour le Développement Durable (**REFADD**), son Antenne de la R.D.C ;
- Femme-Environnement et Santé (**F.E.S**) ;
- Organisation pour la Paix, la Démocratie et la Sécurité dans les pays des Grands Lacs (**OPDGL**) ;
- Institute and Foundation for Electoral System (**IFES**).

Pour des raisons d'organisation un bureau de coordination de l'atelier a été mis en place. Il comprenait :

- Président : Monsieur Modeste BAHATI LUKWEBO, Président de la Société Civile du Congo « SOCICO »
- Vice-Président et Modérateur : Monsieur Henri-Paul ELOMA IKOLEKI, Secrétaire Général du FES et du REFADD/R.D.C
- Secrétaire-Rapporteur : Maître TSHILENGI WA KABAMBA, Secrétaire Général de la SOCICO ;
- Secrétaire-Rapporteur Adjoint : Monsieur MBELU BIOSHA, Secrétaire Général Adjoint de la SOCICO.

II. PARTICIPATION

L'atelier du 16 novembre 2001 a connu la participation de 117 personnes représentant plus de cent (100) associations de la société civile en République Démocratique du Congo. La société civile a invité, en vue d'avoir le point de vue du Gouvernement sur la préparation du Sommet de la Terre 2002, Monsieur Vincent KASULU SEYA MAKONGA, Expert du Gouvernement, Secrétaire Exécutif du Comité Interministériel de Coordination pour le suivi et la mise en œuvre des décisions de RIO.

III. DEROULEMENT DE L'ATELIER

L'atelier de la paroisse Sainte Anne a connu deux temps forts : les exposés de l'avant-midi et les travaux en commissions de l'après-midi.

III. 1. Les exposés de l'avant- midi

L'atelier de la société civile a commencé à 10h30' par la lecture du programme par Monsieur KAMUYI. Il a été suivi par Monsieur Modeste BAHATILUKWEBO, Président des assises qui a prononcé son discours d'orientation et de bienvenue. Il a présenté ses excuses à l'Assistance pour le caractère hâtif de l'organisation de celui-ci. A la base de cette situation, deux contraintes :

- l'imminence des autres échéances pour la préparation du Sommet de Johannesburg à savoir les étapes de Douala (pour l'Afrique Centrale à la fin du mois de novembre 2001) et de Nairobi (pour l'Afrique toute entière du 17 au 20 décembre 2001) ;
- l'implication de la Société Civile dans la préparation du Dialogue inter congolais de Durban (Afrique du Sud) qui nécessite beaucoup de temps de préparation et de mise en commun.

Il a présenté l'objectif principal de l'atelier comme dit plus haut dans ce rapport et a fait remarquer que c'était un atelier participatif.

C'était aussi l'occasion pour Monsieur BAHATI de souligner le fait que la concertation avait quitté le cercle sectoriel des ONGs de l'environnement pour s'élargir notamment à toutes les composantes de la société civile de la République Démocratique du Congo dont : les ONGs de l'environnement, des droits de l'homme, les associations des femmes et celles des jeunes, des représentants des pygmées, des églises et des mouvements sportifs, des syndicalistes et des représentants des corps de métiers (médecins, agronomes, enseignants, fonctionnaires etc..).

Après le Président de la Société Civile du Congo, son Secrétaire Général, Maître TSHILENGI WA KABAMBA a procédé à la lecture de la fiche pédagogique, document qui a permis de situer l'atelier de la République Démocratique du Congo par rapport à l'agenda général de la préparation du Sommet de Johannesburg. Ce document reprend aussi les thèmes soumis à la discussion à savoir :

1. L'environnement (biodiversité, changement climatique, désertification, forêts, eau.) ;
2. le développement durable, utilisation durable des ressources naturelles, des terres, des minerais...) ;

3. la lutte contre la pauvreté ;
4. la lutte contre le SIDA, le paludisme et d'autres maladies
5. la bonne gouvernance et la préservation des conflits ;
6. la dette des pays pauvres ;
7. la mondialisation (la globalisation) et le commerce international ;
8. le genre (phénomène « gender ») ou l'émancipation de la femme ;
9. l'éducation de la jeunesse ;
10. l'émancipation des travailleurs et des peuples indigènes ;
11. le rôle des églises dans la société

Le modérateur des assises, Monsieur ELOMA a, à l'appui de la fiche pédagogique, exposé sur la méthodologie à adopter pour traiter les thèmes ci-dessus, à savoir : faire l'état de la situation au pays, en trouver l'explication, en proposer des remèdes et en formuler des recommandations.

Le représentant du Gouvernement Monsieur KASULU SEYA, a rendu un brillant exposé sur la situation en République Démocratique du Congo.

Celui-ci a dit à l'intention de l'Assistance que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) ou Sommet de RIO de Janeiro ou encore Sommet « Planète Terre » du 03 au 14 juin 1992 a produit cinq (5) documents importants à savoir :

1. la Déclaration de Rio ou « Charte de la Terre » qui définit les droits et les obligations des Nations envers notre planète ;
2. l'Agenda 21 ;
3. la Convention sur la Diversité Biologique ;
4. la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ;
5. les principes forestiers non contraignants, mais ayant force obligatoire et de la convention sur la désertification.

Il a parlé aussi du niveau d'exécution des décisions de Rio en République Démocratique du Congo. A cet effet, il a été mis en place un Comité Interministériel (CIC) de suivi et de la mise en œuvre des décisions de la CNUED.

A l'actif de cette structure, l'élaboration des documents ci-après :

- Etat actuel de l'Environnement en République Démocratique du Congo ;
- Plan National d'Action Environnementale (PNAE) ;
- Actions Environnementales Prioritaires ;
- Stratégie Nationale et des Plans d'Action de la Biodiversité.

Plusieurs projets de lois, déjà initiés, notamment sur l'environnement, la forêt, la pêche et les ressources en eau, attendent d'être soumis à l'autorité législative. Deux projets en faveur de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) et

du PNAE ont reçu l'aval du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Un autre projet sur la réplique nationale de l'Agenda 21 a été conçu sous forme d'un plan quinquennal. Mais l'expert du Gouvernement a reconnu que la République Démocratique du Congo n'a pu bénéficier d'aucun financement suite à la suspension de la coopération bilatérale et multilatérale, depuis le début de la décennie 90.

Quand aux perspectives d'avenir, le CIC identifie les axes stratégiques suivant pour la mise en œuvre réelle des décisions de RIO à savoir :

1. la promotion de la bonne gouvernance et de la répartition équitable des ressources ;
2. la coordination et la mise en œuvre des programmes ;
3. la promotion de la recherche dans divers domaines et dans la conservation in situ ;
4. l'établissement d'un réseau d'échange d'information au niveau national entre le secteur public, privé et les ONGs pour la gestion d'un environnement sain ;
5. le recours aux différents mécanismes financiers dont celui sur le développement propre instauré dans le cadre du Protocole de Kyoto qui pourra financer des projets d'agroforesterie et de reboisement communautaire.

Monsieur KASULU a évoqué dans le cadre du Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF), l'existence de possibilités pour les ONGs d'acquérir des financements pour des micro-projets dans les domaines de changements climatiques, biodiversité et eaux internationales.

Le Modérateur de l'Atelier, Monsieur ELOMA IKOLEKI, l'un des représentants pour la Société Civile d'Afrique Centrale sur la préparation du Sommet de la Terre de Johannesburg 2002, qui a déjà participé aux assises préparatoires de Douala (8-9 octobre 2001) et Nairobi (13-17 octobre 2001), a ouvert un débat très enrichissant entre les participants à l'Atelier et l'Expert du Gouvernement.

A l'issue du débat, trois commissions de travail ont été constituées. Il s'agit des commissions suivantes :

1. Commission sur l'environnement devant traiter les thèmes : environnement, développement durable et lutte contre le SIDA, le Paludisme et autres maladies ;
2. Commission sur la lutte contre la pauvreté traitant les thèmes : lutte contre la pauvreté, bonne gouvernance, dette des pays pauvres et la mondialisation ;
3. Commission sur le développement social avec comme thèmes : phénomène « gender », éducation de la jeunesse, émancipation des travailleurs et des pygmées et rôle des églises.

III.2 Les travaux en commissions

Dans l'après-midi, et cela après une pause-café de trente minutes, les participants se sont répartis dans les trois commissions. Dans les lignes qui suivent les trois rapports des différentes commissions.

III.2.1 Commission n°1 : Environnement

Aux travaux de cette commission, ont pris effectivement part 20 personnes. Elles ont commencé par élire le bureau de la commission. Celui-ci était composé de la sorte :

Président : Docteur LUBOYA KASONGO MUTEBA

Vice-Président : Docteur Anicet KIPASA

Secrétaire-Rapporteur : Madame Brigitte MBUYI BILONDA.

Les participants au sein de la Commission I ont subdivisé le thème environnement en ses différents compartiments à savoir : la terre, l'air, l'eau, les écosystèmes forestiers et l'énergie. Ils en ont fait les constats suivants :

1. Environnement

a) Terre :

- appauvrissement du sol et rareté des terres cultivables ;
- érosion (urbanisation incontrôlée, déboisement) ;
- pollution de terre suite à la mauvaise gestion des déchets solides.

b) Air :

- pollution de l'air (feux de brousse, essence d'automobile avec plomb, industries...)
- non application des lois sur la pollution ;
- absence des normes
- pollution dans les habitations.

c) Eau

- pollution des eaux par dépôt des ordures ;
- tarissement des sources suite au déboisement ;
- absence de stations de traitement des eaux usées ;
- toilettes polluants la nappe phréatique et les cours d'eau ;
- insuffisance d'eau potable.

d) Ecosystèmes forestiers :

- déforestation pour culture et la recherche de la dendro-énergie ;
- exploitation abusive de la forêt et des produits forestiers non-ligneux ;
- recrudescence des incendies forestiers ;
- dégradation profonde des infrastructures ;
- savanisation par surpâturages

- diminution de la durée de jachère ;
- inefficacité de la politique de reboisement ;
- écrémage lors de l'exploitation forestière.

e) Energie

- surexploitation de l'énergie bois ;
- absence d'autres sources d'énergie ;

2. Développement durable.

- non respect de la période d'interdiction de chasse ou de pêche ;
- exploitation irrationnelle des forêts ;
- mauvaise pratique de chasse et de pêche (empoisonnement par ex.).

3. Lutte contre le Sida, le Paludisme et autres maladies

- inefficacité des services d'hygiène et discontinuité des actions d'assainissement ;
- promiscuité dans les habitations ;
- projection des films pornographiques à la télévision
- guerre et déplacement des populations
- danses exhibitrices à la télévision.

Les remèdes et recommandations envisagés par la commission au regard de tous ces maux sont :

- autoprise en charge de la population et l'élaboration par l'Etat de types de politique de prise en charge ;
- sensibilisation et formation de la population pour qu'elle s'approprie la lutte pour le changement de comportement ;
- élaboration et mise en œuvre des plans d'aménagement au niveau local, urbain et national ;
- renforcement des capacités des ONGs ;
- renforcement de l'éducation mésologique ;
- bonne gouvernance étatique ;
- plaidoyer par niveau des décideurs locaux et des bailleurs de fond.

III.2.2 Commission II : Lutte contre la pauvreté.

Vingt et un (21) participants ont effectivement pris part aux travaux de cette commission. Ils ont élu un bureau constitué de :

Président : Jean Christophe ELEMBO
 Vice-Président : John TSHIYOMBO
 Secrétaire Rapporteur : Elie ILANSH

Les thèmes traités par cette commission sont : la lutte contre la pauvreté, la bonne gouvernance, la dette et la mondialisation. Suivant le schéma méthodologique retenu au départ, les différents thèmes ont été discutés de la manière qui suit :

1. Lutte contre la pauvreté

a. Constats :

- la République Démocratique du Congo est un pays parmi les plus pauvres du monde : le revenu par tête d'habitant par an est moins de (100) cent dollar américains ;
- analphabétisme ;
- importation des produits (biens) de seconde main avec le plus souvent la date de péremption dépassée.

b. Explications

- mauvaise gouvernance
- ignorance de la part de la population.

c. Remèdes :

- efforts pour le Gouvernement d'élever le niveau de la population ;
- politique de bonne gouvernance (environnementale aussi) ;
- renforcer les capacités des ONGs ;
- renforcer la formation mésologique.

d. Recommandations :

- actualisation et publication des textes juridiques ;
- participation effective de la population et des ONGs dans la gestion de l'environnement

2. Bonne gouvernance et préservation des conflits.

a. Constats :

- conflits armés
- conflits de terre
- mauvaise gouvernance ;
- perméabilité des frontières.

b. Explications :

- esprit hégémonique de certains peuples
- tribalisme, régionalisme
- conflit de compétence interministériel ;
- lutte de positionnement politique.

c. Remèdes :

- favoriser la cohabitation pacifique entre les peuples

d. Recommandations :

- harmonisation des textes juridiques ;
- code d'éthique dans la gestion environnementale.

3. Dette des pays pauvres.

a. Constats :

- dette de la République Démocratique du Congo évaluée à 13,5 milliards de dollars américains ;
- dette de plus en plus croissante ;
- cessation du paiement de la dette et ébranlement des crédits ;
- dette entrave le développement, elle est insurmontable.

b. Explications :

- mauvaise gouvernance (mauvaise allocations des ressources, mise en place des investissements à rentabilité douteuse, impunité..)
- mauvaise foi des bailleurs de fonds.

c. Remèdes

- annulation pure et simple de la dette par compensation en tenant compte des efforts du Congo au cours des deux grandes guerres du monde, l'esclavagisme, la colonisation, la richesse de sa biodiversité..
- implication de la société civile dans la gestion de l'endettement .

d. Recommandation :

- gestion démocratique et orthodoxe des deniers publiques ;
- démocratisation ;
- récupération des fonds détournés au profit du secteur social.

4. Mondialisation et commerce international

a. Constats :

- participation quasi-nulle du Congo dans le marché mondial ;
- mondialisation excluant.

b. Explications :

- baisse de la production interne ;
- manque de technologie appropriée
- vétusté de l'outil de production.

c. Remèdes :

- termes de référence justes

d. Recommandations :

- lutter contre la spéculation ;
- taxer les capitaux énormes circulant à travers le monde

III. 2.3 Commission n°III : Développement social

La commission III a connu la participation effective de vingt trois (23) personnes. Elle a constitué son bureau qui se présente comme suit :

Président : Guy Richard MALONGO

Vice-Président : Madame Christie MPIANA

Secrétaire-Rapporteur : Monsieur Jean Collins MUSONDA

Les quatre sous thèmes traités par la commission n° III sont : le phénomène « Gender », l'éducation de la jeunesse, l'émancipation des travailleurs et des pygmés ainsi que le rôle des églises.

1. Phénomène « Gender »

a. Constats :

- discrimination de l'homme envers la femme ;
- abus dans la démarche de la femme à s'épanouir (empressement) ;
- attentisme de la femme ;
- résistance de l'homme ;
- désintéressement de la femme à l'éducation au profit de mariage ;
- sous-représentativité de la femme suite à la coutume bantoue, au mariage précoce et à la violation des droits de la femme.

b. Remèdes :

- sensibiliser, favoriser et encourager la scolarisation de la jeune fille ;
- promouvoir les femmes dans toutes les dimensions possibles (respecter le quota de 30% dans la représentation de la femme) ;
- respect des droits de la femme.

c. Recommandations :

- mise en application de toutes les mesures prises en faveur de la promotion de la femme ;
- donner la chance égale à tous les enfants (garçon et filles) de poursuivre les études

2. Education de la jeunesse

a. Constats :

- dépravation des mœurs et délinquances juvénile et sénile ;
- déperdition scolaire à fort taux ;
- non respect des droits de l'enfant ; non gratuité de l'enseignement fondamental enrôlement des enfants dans les bandes armées ;
- non implication de la jeunesse dans la gestion de la chose publique.

b. Explications :

- pauvreté des parents ;
- manque d'infrastructures scolaires viables ;
- absence de loisirs sains ;
- divorces des armées ;
- conflits politiques et armés ;
- démission de l'Etat.

c. Remèdes :

- renforcer les dispositions relatives à la protection, à la formation et à l'éducation de l'enfant ;

d. Recommandations :

- instauration de la gratuité et l'obligation de l'enseignement fondamental ;
- intensification des enseignements sur la morale, la religion, le civisme, l'hygiène, l'étude du milieu ;
- promotion des écoles techniques et professionnelles ainsi que l'adaptation des programmes aux réalités et aux besoins du pays ;
- soutien de l'encadrement extra-scolaire par des mouvements des jeunes ;
- vie conjugale modèle et responsable de la part des parents.

3. Emancipation des travailleurs et des peuples indigènes (pygmées)

a. Constats :

- absence de politique d'émancipation des pygmées ;
- non intégration des pygmées dans les milieux bantous (éthnocisme, assujettisme) ;
- dégradation des conditions socio-professionnelles des travailleurs ;
- absence de politique de renforcement des capacités des travailleurs ;
- non applicabilité du SMIG ;
- non encouragement de la bonne pratique d'investissement qui attire des capitaux étrangers.

b. Remèdes :

- création d'emplois et protection de la main d'œuvre dans les milieux ruraux et urbains.

c. Recommandation.

- respects des lois du travail ;
- assainissement de l'environnement politique en vue de susciter les investissements extérieurs ;
- mise en œuvre d'une politique salariale responsable ;
- amélioration des conditions de vie des peuples indigènes par des micro-projets de formation et d'information.

4. Rôles des églises

a. Constats :

- proliférations anarchiques des églises dite « de réveil » ;
- absence de politique de développement de la part de certaines églises ;
- manipulation socio-spirituelle des croyants avec comme conséquence : divorce, rançonnement, prostitution...)
- tapage nocturne et diurne ;
- dénonciation calomnieuse (sorcellerie) ;
- passivité du pouvoir public .

b. Remèdes.

- application effective de la loi sur les églises
- créer des emplois ;
- assurer une éducation religieuse aux enfants.

IV. CONCLUSION

La large participation au présent atelier des animateurs des associations et Organisations non gouvernementales mais aussi des représentants des églises et mouvements des masses tels ceux des femmes et des jeunes, témoigne de l'importance des questions liées à l'environnement en particulier et celles relatives au développement durable en général.

Il s'est observé une prise de conscience dans le chef des dirigeants politiques et ceux de la société civile congolaise sur la nécessité d'appliquer une bonne gouvernance en matière de gestion des ressources naturelles et particulièrement celles d'origines hydriques, minérales, agricoles, forestières et climatiques en vue de réduire la pauvreté et donner un coup de pousoir au développement socio-économique.

Après un état de lieu sans complaisance, les participants se sont sentis interpellés par ce paradoxe d'un pays frappé de misère et de déliquescence alors qu'il figure parmi les pays les plus nantis en potentialités naturelles et ont pris l'engagement de présenter au sommet de Johannesburg un dossier bien élaboré de manière à drainer le plus de ressources financières vers la RDC surtout en ce moment où les grands bailleurs de fonds évoquent de plus en plus la question de la reprise de la coopération structurelle avec notre pays.

Le rapport des trois commissions constituées lors de l'atelier ne fait que confirmer les thèses ci-haut évoquées.

V. RESOLUTIONS DE L'ATELIER

La première résolution prise par l'atelier a été de désigner les trois personnes qui doivent représenter la Société Civile Congolaise à la prochaine réunion préparatoire qui se tiendra à Douala au Cameroun fin novembre 2001.

La deuxième concerne la mise sur pied du Comité de suivi permanent dont les membres seront ceux du Bureau de l'atelier et les membres des trois bureaux des commissions instituées par la plénière.

La troisième résolution est celle de l'élaboration du cahier-synthèse de la participation de notre pays aux travaux de la société civile régionale, africaine et à ceux du sommet proprement dit.

Fait à Kinshasa, le 19 novembre 2001.

Le Modérateur

ELOMA IKOLEKI

Le Président

Prof. BAHATI LUKWEBO